

Paris, le 19 décembre 2023

La Macif poursuit son action en faveur de la biodiversité en excluant les biocides et produits chimiques dangereux

>> Dès le 1^{er} janvier 2024, mise en place d'une nouvelle stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux dans le cadre de la gestion de ses investissements

>> Les filtres d'exclusion portent sur les secteurs intrinsèquement non compatibles avec la protection : à savoir sur les produits biocides, les néonicotinoïdes et composés organochlorés, et les produits chimiques dangereux.

>> Les seuils d'exclusion correspondent à une part du chiffre d'affaires liée aux biocides égale ou supérieure à 10% pour les biocides et s'appliquent dès le 1^{er} euro de chiffre d'affaires lié à la production des néonicotinoïdes et composés organochlorés.

Dès le 1er janvier 2024, la Macif, assureur mutualiste, prévoit de mettre en place sa nouvelle stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (pesticides). Dans la continuité de sa politique d'investissement en faveur de la biodiversité annoncée en 2022, elle poursuit son action contre les facteurs jugés responsables du déclin des écosystèmes, de l'extinction ou du risque d'extinction des espèces. A l'horizon 2030, la stratégie de l'Union Européenne en faveur de la biodiversité formalise un plan global visant, à long terme, à protéger la nature et à inverser la tendance à la dégradation des écosystèmes.

"En 2023, la Macif poursuit ses engagements en faveur de la biodiversité. Après l'engagement contre la déforestation causée par la culture de l'huile de palme démarré il y a un an (1), nous entendons agir davantage pour protéger la biodiversité en luttant contre les pollutions et l'extinction des espèces occasionnées par les biocides et autres produits dangereux. Dans cette démarche vertueuse s'inscrit la gestion responsable de notre patrimoine forestier entreprise depuis plusieurs années et désormais certifiée PEFC. Depuis cette année, nous réalisons également une certification FSC (Forest Stewardship Council) qui devrait d'ici à 3 ans couvrir les 10 000 hectares de forêts que la Macif possède sur le territoire français. Cela incite notamment à ne pas utiliser de désherbants ou insecticides dans le cadre de nos entretiens ou nos reboisements. D'autres actions sont également mises en place comme ne pas réaliser de coupes rases ainsi que la mise en place d'un système de "placettes" qui mesure la présence des espèces et leurs habitats ou encore les bois morts qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'écosystème forestier" déclare Sabine Castellan Poquet, Directrice des Investissements Macif.

>> Endiguer les biocides pour inverser la tendance

Dans cette optique, la Macif vise à établir des filtres d'exclusion sur les secteurs intrinsèquement non compatibles avec la protection des écosystèmes, à savoir sur :

- **les produits biocides** (tels que définis par le fournisseur de données MSCI) : une part de chiffre d'affaires liée à ces derniers supérieure ou égale à 10 %,
- **les néonicotinoïdes et composés organochlorés : dès le 1er euro de chiffre d'affaires lié à leur production.**

Outre ces exclusions, nous souhaitons sensibiliser les fournisseurs significatifs de biocides et les entreprises faisant l'objet de controverses de sévérité élevée en raison des impacts environnementaux et sanitaires causés par la fabrication, l'utilisation ou le rejet de produits ou substances chimiques dangereuses ou toxiques, selon la méthodologie d'analyse de notre société de gestion, Ofi Invest AM.

>> Sensibiliser sur les produits dangereux : solutions mises en place par la Macif

Afin d'inciter ces entreprises à mettre en place des politiques d'atténuation des impacts de leurs produits et à restaurer le capital naturel utilisé, nous allons mener une campagne d'engagement de 2 ans auprès d'elles. Dans un premier temps, celle-ci visera à comprendre les **efforts mis en place par ces entreprises pour** prévenir, atténuer et remédier aux impacts liés à des pollutions ou autres nuisances sur la nature. Puis, cet engagement aura pour but d'inciter les entreprises à mettre en place des politiques d'atténuation des impacts et nuisances causés par leurs produits.

A l'issue de cet engagement de 2 ans :

- par l'intermédiaire de notre société de gestion Ofi Invest AM, **une politique d'escalade auprès des entreprises dont les mesures seront jugées non satisfaisantes sera appliquée,**
- **les mesures, qui seront alors adoptées par la Macif, seront déterminées au cas par cas** (communication publique, engagement collectif avec d'autres investisseurs, gel des positions, réduction des positions, etc.).

Cette stratégie d'exclusion et d'engagement concernera les actifs mobiliers détenus en direct et les fonds dédiés à la Macif gérés par Ofi Invest AM.

Pour les investissements de la Macif dans des **fonds gérés par des sociétés de gestion externes** :

- La Macif requiert qu'elles définissent une politique d'investissement relative à la biodiversité incluant une approche liée aux biocides et produits chimiques dangereux,
- A compter de 2026, la Macif prendra la décision de continuer ou non la relation avec ces sociétés de gestion en fonction du niveau d'exhaustivité des politiques qu'elles auront publiées.

(1) Communiqué de presse de la Macif du 13 décembre 2022 : "La Macif annonce renforcer ses engagements en faveur de la biodiversité et de lutte contre la déforestation"

A propos de la Macif • Assureur mutualiste, la Macif protège au quotidien ses 5,7 millions de sociétaires et clients avec des offres et services simples et utiles en assurances dommages, santé-prévoyance et finance-épargne. La Macif a réalisé un chiffre d'affaires de près de 6 milliards d'euros en 2022. Gérant plus de 18 millions de contrats, elle compte près de 11 000 salariés qui exercent tous en France au sein d'un réseau de plus de 450 points d'accueil physiques et téléphoniques. La Macif a été certifiée Top Employer 2023 et a été élue marque préférée des Français dans la catégorie Compagnies d'assurance en 2022. Depuis janvier 2021, elle est affiliée à Aéma Groupe. Aéma Groupe, né du rapprochement entre Aésio Mutuelle et Macif, imagine chaque jour les contours d'un monde plus juste et plus humain en plaçant la prévenance au cœur de la relation avec ses adhérents, sociétaires et entreprises clientes. Plus d'infos sur www.macif.fr.

Contacts presse :

Marina Ducros • 06 13 55 57 98 – mducros@macif.fr
Beryl Orphée • 06 64 83 54 95 – beryl.orphée@macif.fr